

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67-261-1918 mouvement

n° 67-261-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

12 juillet 1918

Numéro JO

n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro

31 juillet 1918

TEXTE INTÉGRAL

le planton de 3e classe Idris Saïd, détaché à la Police a été élevé à la 2e classe de son emploi pour compter du 1er août 1918. 2o À la 4e classe de leur emploi les agents indigènes de 5e classe des douanes et contributions Ali Gouled, Ahmed Ali, Saïd ben Saïd ; 3o A la 5e classe de leur emploi, les agents indigènes de 6e classe des douanes et rontributions, Mohamed, Farah et Dohalé Abar.